PROJET PÉDAGOGIQUE

local jeunes

11-17ans

Maison des jeunes
et des cultures

Année 2026-2027

MJC DU PAYS DE BÉGARD
Maison des jeunes et des cultures

TABLE DES MATIÈRES

Introduction....3
1. Présentation générale....3
2. Rappel d'éléments clés du cadre légal....5
3. Les intentions éducatives de la MJC....6
4. Objectifs pédagogiques....6
5. Les moyens mis à disposition....9
6. La prise en compte des besoins de chacune....11
7. Accompagnement des jeunes....13
8. Évaluation et bilan de ce projet pédagogique....14
Annexes....16

L’organisme organisateur

Maison des Jeunes et des Cultures du pays de Bégard
17 rue de Guingamp
22140 BEGARD
02.96.45.20.60
accueil@mjcbegard.fr

Lieu et coordonnées du local jeunes

Maison des Jeunes et des Cultures du pays de Bégard
17 rue de Guingamp
22140 BEGARD
02.96.45.20.60 (accueil MJC)
06.72.68.34.95 (portable professionnel)
Déclaration : **n° 0220490AP000226-E01**

Introduction

Le LOCAL JEUNES de la MJC accueille les adolescent.es les mercredis, vendredis et samedis de l'année 2026-2027. Cette année sera rythmée par des animations variées, des sorties et des projets construits avec les jeunes. Elle sera également marquée par des initiatives portées par l'équipe d'animation et la MJC, afin d'offrir aux jeunes des opportunités d'accéder à l'information, de développer leur curiosité et de s'ouvrir au monde.

Si notre ambition première reste d'offrir aux adolescent.es les meilleures billes pour leur future vie citoyenne, ce projet pédagogique a pour vocation de définir les objectifs qui guideront l'ensemble de l'équipe tout au long de l'année. Que ce soit au sein du Local Jeunes, lors de projet inter-structures ou de travail avec des partenaires. Ces objectifs constituent un cadre commun permettant d'accompagner les jeunes dans leur épanouissement, le développement de leur autonomie, leur ouverture aux autres, leur prise d'initiative et leur engagement au sein de la vie collective.

Ce projet est le fil conducteur de l'action de l'équipe d'animation. Il garantit une cohérence dans les pratiques éducatives et place les adolescent.es au cœur du projet, en les considérant comme de véritables acteurs de leurs avenirs.

1. Présentation générale

Ce projet pédagogique concerne l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) du pays de Bégard à destination des adolescents de 11 à 17 ans (à partir du collège) pour l'année du 2 septembre au 3 juillet 2026-2027.

L'organisme organisateur

La MJC du pays de Bégard est une association à but non lucratif de type loi 1901. Créée en 1968, entre autre pour organiser le départ en colonie des enfants de son territoire, elle est agréée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et titulaire d'un agrément de Jeunesse et Éducation Populaire 22JEP22055 daté du 31 mai 2024.

L'ALSH de la MJC de Bégard est un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) qui accueille des enfants de 3 à 17 ans. Ce projet pédagogique concerne uniquement l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans,

Valeurs portées par la structure

Le projet associatif de la MJC repose sur trois axes :

- Favoriser la rencontre, la mixité sociale, la convivialité,
- Susciter l'engagement des habitants du territoire autour des enjeux sociétaux actuels,

- Être identifié comme un acteur essentiel du milieu associatif local et comme un lieu ressource.

En 2025, le conseil d'administration de la MJC a souhaité renforcer ce projet associatif en rédigeant un **plaidoyer** sur des champs d'actions à mettre au travail. Ces valeurs complémentaires sont notamment à prendre en compte dans la réflexion et la conception de nos projets pédagogiques et de nos programmes d'activités. Ce plaidoyer défend :

1) des valeurs sociales & culturelles

- en développant l'esprit critique
- en lutter contre toutes formes de violences
- en participant à l'ouverture à l'autre et au renforcement de la confiance en soi
- en questionnant l'omniprésence des écrans et ses impacts

2) des valeurs environnementales

- en favorisant une reconnexion au vivant
- en cultivant la curiosité à l'égard de son territoire rural
- en accélérant l'apprentissage et la diffusion de la transition écologique

L'ensemble de ces axes ne pourra être mis en œuvre en même temps mais il feront l'objet d'une grande attention lors de la définition de nos objectifs et dans le choix des activités que nous proposerons aux jeunes accueillis.

Respect, consentement et vivre-ensemble

La MJC du pays de Bégard affirme son engagement en faveur du respect de chaque personne et de la protection des mineurs accueillis. La prévention des violences sexistes et sexuelles s'inscrit pleinement dans son projet éducatif et constitue une responsabilité partagée par l'ensemble de l'équipe d'animation.

Les animateurs et animatrices veillent à instaurer un climat de confiance, d'écoute et de bienveillance permettant à chacun de s'exprimer librement et de se sentir en sécurité. Une attention particulière est portée au respect de l'intégrité physique et morale de chaque mineur, à la lutte contre les comportements sexistes, les discriminations et toute forme de violence.

L'éducation au consentement fait partie de nos valeurs transmises au quotidien. À travers les règles de vie collective et les situations rencontrées dans les activités, les mineurs sont accompagnés dans l'apprentissage du respect de leurs propres limites et de celles des autres. Ils sont encouragés à exprimer leurs choix, à entendre et respecter un refus, et à développer des relations fondées sur l'écoute mutuelle et le respect. L'animatrice en fait un temps fort au collège auprès des 4èmes du collège de Bégard et travail en lien avec l'infirmière scolaire pour cela.

L'équipe est sensibilisée aux questions de violences sexistes et sexuelles et applique les procédures prévues pour protéger les mineurs et signaler toute situation préoccupante. La sécurité physique, affective et morale des mineurs demeure une priorité constante de l'accueil de loisirs.

2. Rappel d'éléments clés du cadre légal

Afin de s'assurer de la bonne compréhension et du respect du cadre légal imposé à toutes structures accueillant des mineures, nous rappelons ici certains éléments clés :

- Le local jeunes est un ACM, spécifié ALSH. Les textes réglementaires faisant foi sont donc ceux destinés à ces structures.
- Le taux d'encadrement est légalement fixé à 1 encadrant.e pour 12 enfants de plus de 6 ans.
- Pour les baignades, outre la présence absolument nécessaire d'un.e surveillant.e de baignade qualifié.e (SB), le taux d'encadrement évolue comme suit :
- Un.e animateurice de préférence présent.e dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans.
- Un.e animateurice de préférence présent.e sans obligation de baignade pour les 12 ans et plus.
- Un.e animateurice de préférence présent.e sans obligation de baignade, ni obligation de qualification surveillant de baignade (SB) pour les plus de 14 ans.
- Les soins prodigués aux enfants sont systématiquement réalisés par l'animateurice en charge du groupe et sont notés dans le carnet d'infirmerie.
- Les activités sportives dites « à risque » (VTT, voile, kayak,…) doivent être encadrées par des personnes qualifiées ou sont soumises à des conditions d'encadrement spécifiques. La personne en charge de la direction du local doit s'assurer que les conditions légales sont respectée lors de la conception et de la mise en œuvre des sorties et activités sportives.
- Les normes et réglementations en vigueur étant en constante évolution, il lui est vivement recommandé de se tenir informé.e et de les vérifier régulièrement.

Règlement intérieur du local

Par ailleurs, le présent projet pédagogique est complété par le règlement intérieur du Local Jeunes, qui précise les modalités de fonctionnement de la structure ainsi que les règles de vie collective. Les familles sont informées de son existence dès l'inscription. Ce document est consultable sur le site internet de la MJC du Pays de Bégard ainsi qu'à l'accueil de la structure.

En fréquentant le Local Jeunes, les adolescent.es s'engagent à respecter ce règlement. Tout manquement pourra entraîner des mesures adaptées, pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive, en fonction de la gravité des faits.

La consommation d'alcool, de stupéfiants ou de toute autre substance illicite est strictement interdite au sein du Local Jeunes ainsi que dans ses abords immédiats. En cas de non-respect de cette règle, le ou la jeune concernée sera exclue de l'activité en cours. Un entretien sera ensuite organisé avec l'adolescent.e, ses responsables légaux et la direction de la MJC afin d'échanger sur la situation et d'envisager les suites à donner.

3. Les intentions éducatives de la MJC

La MJC, en tant que structure d'éducation populaire, se doit de respecter ses valeurs fondamentales et prend les engagements éducatifs suivants :

- Les accueils collectifs de mineurs sont des lieux de socialisation,
- Les accueils collectifs de mineurs sont des espaces de découverte,
- Les accueils collectifs de mineurs doivent être le lieu de pratiques et d'expériences culturelles nouvelles,
- Les accueils collectifs de mineurs doivent être des espaces ouverts aux parents,
- Les accueils collectifs de mineurs sont des lieux et outils de formation pour les jeunes ou les adultes.
- Favoriser l'ouverture au monde, l'autonomie et l'engagement des jeunes en les accompagnant dans la conception et la réalisation de projets de mobilité internationale.

Le local jeunes de la MJC, en tant qu'élément d'une structure d'éducation populaire, se doit de respecter des valeurs fondamentales de laïcité, de démocratie, de respect, de tolérance et de solidarité. Elles font parties intégrantes de ce projet pédagogique.

4. Objectifs pédagogiques

Dans la continuité du projet associatif et du plaidoyer du Conseil d'Administration, le secteur Jeunesse de la MJC vise à offrir aux adolescents.es un espace de confiance favorisant l'autonomie, la prise d'initiative, l'expression et l'engagement. À travers les activités proposées, chacun·e est encouragé.e à développer son esprit critique, à trouver sa place au sein du groupe, à respecter les autres et à devenir acteur.ice de ses projets comme de la vie collective.

Dans le cadre de l'accueil de jeunes en 2026-2027, nous poursuivrons les objectifs suivants :

a) Construire un climat de confiance permettant aux jeunes d'identifier la MJC comme un lieu ressource.

l'objectif est de proposer un lieu sécurisant et bienveillant pour les adolescents, où ils peuvent se sentir écoutés, respectés et soutenus. Cet espace vise à favoriser leur épanouissement personnel, leur autonomie et leur confiance en eux, tout en leur offrant un cadre clair et encadré. Il permet également de prévenir les situations à risque (permet d'orienter les actions de préventions) et d'encourager les échanges, la socialisation ainsi que la participation à des activités adaptées à leurs besoins et à leurs centres d'intérêt.

Actions et activités envisagées :

- Activités favorisant la connaissance de soi (jeux de coopération, ateliers d'expression ou temps d'échange), la prise d'initiative et de décision (conseil de jeunes, choix des activités ou organisation de projets), ainsi que l'expression des émotions et l'écoute des autres.
- Animation autour de l'apprentissage d'une communication bienveillante et de la gestion des conflits (jeux de rôle, médiation, débats),
- projet collectif afin de renforcer leur autonomie, leur confiance en eux et leur capacité à vivre ensemble.
- Animation « infos jeunes » pour les jeunes et les parents
- Animation sur les communes du territoire.

b) Créer, débattre, s'inspirer

L'objectif d'un espace de découverte pour les jeunes est de permettre d'explorer, d'expérimenter, d'analyser et de se découvrir de manière ludique et interactive. Cet espace doit favoriser la curiosité, l'observation, la réflexion et la créativité, tout en les aidant à développer leurs compétences et connaissances dans différents domaines. L'intérêt est de stimuler leur pensée, de leur permettre de découvrir de nouveaux sujets, de favoriser leur autonomie et leur confiance en eux et de les aider à développer leur esprit critique et leur capacité à résoudre des problèmes.Le local jeunes doit également être un lieu d'échange et de partage, où les adolescents.es peuvent interagir entre eux et avec les adultes pour enrichir leurs apprentissages (fondement de l'éducation populaire). Il s'agit de créer un environnement propice à leur épanouissement et à leur développement, en leur offrant des expériences enrichissantes et des outils pédagogiques adaptés à leurs âges et à leurs besoins.

Actions et activités envisagées :

- Activités « à la carte » sur les programmes ou des accueils libres permettant différents types d'activités (sportives, manuelles, culturelles, politique ,marche des fiertés, …),

- Mise en place de sortie favorisant l'expérimentation et en permettant le droit à l'erreur, etc.
- Un projet de "politique pour les nuls" est en préparation en lien avec les prochaines échéances électorales et les enjeux démocratiques actuels. L'objectif est de leur permettre de mieux comprendre le fonctionnement des institutions, les grands débats de société et les différentes dynamiques politiques qui traversent le pays, l'Europe et le monde.

c) Ouvrir les jeunes aux cultures

L'objectif de ce lieu de pratiques d'expériences culturelles nouvelles est de permettre aux jeunes d'explorer et de découvrir des formes d'expression artistique et culturelle pas ou peu connues ou sortant de leur champ de connaissance. Grâce à la découverte des spectacles, et des expositions, des visites, ils pourront enrichir leur bagage culturel et développer leur sensibilité artistique. L'objectif est également de favoriser la curiosité, la créativité et la réflexion critique chez eux, en les encourageant à sortir de leur zone de confort et à faire de nouvelles expériences culturelles.

Les MJC s'inscrivent dans une démarche de droits culturels qui reconnaît chaque jeune comme un acteur culturel à part entière. La culture est un droit fondamental et un levier d'émancipation, de citoyenneté et de développement personnel. Ce principe rappelle que toute personne — et donc tout.e jeune fréquentant une MJC — a le droit d'exprimer, de vivre et de partager sa culture en tant que composante essentielle de son identité.

Actions et activités envisagées :

- Projet « Culture Club » : Ce groupe à pour but de découvrir et d'explorer collectivement diverses formes artistiques et culturelles
  À travers le Culture Club, ils.elles apprennent à observer, débattre et analyser des spectacles, expositions ou créations.
  Le projet vise à développer leur curiosité, leur créativité et leur esprit critique, tout en favorisant l'ouverture à la diversité culturelle et artistique.
- Mettre en place des espaces de créativité autonome,
- Encourager les jeunes à réfléchir par eux même et se remettre en questions, en participant à des évènements citoyens sur les communes du territoire ou alentours etc.
- Développer des actions et des projets avec l'animatrice culturelle, qui propose régulièrement des expositions dans le hall de la MJC, il est possible de mettre en place des projets de médiation autour de ces œuvres.

d) Développer le lien avec les parents

L' objectif est de renforcer le lien avec les parents et les adolescents.es en mettant en place des temps d'échange, de sensibilisation et de loisirs favorisant la communication, la confiance et le partage.

À travers ces actions, l'objectif est de créer une relation de confiance entre les familles et la structure, en permettant aux parents d'avoir un espace d'écoute, d'expression et de participation. Travailler conjointement avec les parents permet de mieux comprendre les besoins des jeunes, de partager les observations et de construire ensemble des réponses adaptées aux problématiques ou aux questionnements liés à l'adolescence

Actions et activités envisagées :

- Animer des temps d'informations et d'échanges sur les réseaux sociaux, la vie affectives et sexuelles, l'écologie… auprès des parents dans des soirées dédiées à cela avec du matériel pédagogique (prêté par l'ADIJ, le CRIJ, en voiture Nina et Simon.e …) sur Bégard et les communes du territoires.

La MJC propose différentes activités, sur place ou à l'extérieur, des sorties et des ateliers sportifs ou culturels.

- À chaque période, un programme est diffusé aux jeunes par plusieurs moyens : affichage dans le local jeunes, site internet, réseaux sociaux, affichage au collège et lettre d'information mensuelle par mail.

De nombreux projets sont proposés par les jeunes ou insufflés par l'animatrice tout au long de l'année. Ceux-ci mènent à une régularité de travail avec les jeunes et à la création de beaux projets : (Culture Club , Fais-moi peur, séjour en Grèce, projet podcast etc.).

5. Les moyens mis à disposition

Si les locaux mis gracieusement à disposition par la mairie de Bégard constituent un élément essentiel au fonctionnement du local jeunes, la mise en œuvre des objectifs pédagogiques repose également sur un ensemble de moyens humains et matériels. Les principaux d'entre eux sont présentés ci-après, sans que cette liste ne prétende à l'exhaustivité.

a) Moyens humains

Pour rappel, les dispositions relatives aux normes d'encadrement d'un accueil collectif de mineurs ont déjà fait l'objet d'un point au paragraphe 2 de ce projet pédagogique. Il faut également avoir en tête le rapport d'animateurices diplômé.es et non-diplômé.es à savoir 50% d'animateurices qualifié.es pour 30% de stagiaires et 20% de non qualifié.es ou 50% d'animateurices qualifié.es et 50% de stagiaires.

Pour cette année, l'équipe d'animation sera composée de :

- 1 direction/animatrice diplômée,
- 1 équipe d'agents municipaux pour l'entretien des locaux.
- 1 coordinateur

L'équipe du siège de la MJC dans son intégralité (salariée et bénévole), constitue un support invisible sur lequel s'appuie le local jeunes pour la bonne tenue de ses missions. Elle fait directement ou indirectement partie des ressources constamment sollicitées.

De nombreux partenaires et intervenants, qu'il serait laborieux de citer ici, sont pour autant des acteurs indispensables de la vie du local qu'il est important de reconnaître

Dans le cadre du Local Jeunes, l'animatrice jeunesse assure à la fois les fonctions de direction et d'animation. Ces deux rôles, complémentaires, lui permettent de garantir le bon fonctionnement de la structure tout en accompagnant les adolescents.es au quotidien dans leur parcours et leurs projets.

La direction est garante de la sécurité physique, affective et morale des adolescent.es ainsi que de l'équipe d'animation. Elle est responsable de la gestion pédagogique, administrative, financière, matérielle et alimentaire de la structure. Elle veille au bon fonctionnement du Local Jeunes, au respect des rythmes de chacune, à la qualité de la vie collective et assure le lien entre la MJC, les familles, les partenaires et l'équipe d'animation.

En tant que membre de l'équipe éducative, l'animatrice participe également à l'animation du Local Jeunes et accompagne les projets des adolescent.es. Elle assure l'accompagnement quotidien des jeunes à travers la mise en place d'activités variées, de projets participatifs et de temps d'échange favorisant leur expression, leur autonomie et leur participation. Également, de manière informelle ou lors de temps dédiés, des thématiques liées à l'adolescence telles que la vie affective et relationnelle, la sexualité, les usages du numérique, les conduites addictives ou la citoyenneté.

Au-delà de la responsabilité de garantir les sécurités physique, affective et morale, l'animatrice s'attache à faire du Local Jeunes un espace de confiance et un véritable lieu repère. Par une présence régulière, une écoute bienveillante et un accompagnement tout au long de l'année, je souhaite permettre aux jeunes de se sentir en sécurité, de s'exprimer librement et d'identifier la MJC comme un lieu ressource vers lequel ils peuvent se tourner en cas de besoin.

b) Moyens matériels

Locaux et équipements

Pour le local jeune concerné par ce projet pédagogique, nous utilisons les locaux de la MJC. Ce sont des locaux adaptés pour l'accueil des jeunes de 11 ans et plus.

Nous pouvons également avoir accès à proximité du local jeunes à :

- 2 gymnases qui peuvent être mis à disposition sur demande auprès de la mairie, 1 city stade, 1 terrain de football, 1 piste d'athlétisme, 1 skatepark et 1 pumptrack,
- Un bois pour faire des cabanes (bois de Gwerun).

Ces espaces sont tous facilement accessibles à pied. D'autres espaces peuvent être demandés aux mairies du territoire (gymnase de Pédernec, salle informatique, etc.). Mais je le fait beaucoup moins en périscolaire.

Matériels et ressources pédagogiques

Le local jeunes de la MJC dispose entre autre :

- 1 minibus 9 places.
- du matériel pédagogique dédié (ordinateur, jeux éducatifs et magazines, etc.),
- du matériel de création,
- du matériel sportif (avec inventaire),
- des jeux de société, un baby foot, une console de jeux, etc.
- Des ressources pédagogiques riches et variées sous la forme de livres et de revues à destination de l'équipe d'animation.

6. La prise en compte des besoins de chacun·e

a) Garantir un cadre sécurisant

L'accueil des adolescentes repose sur la garantie de leur sécurité physique, morale et affective. La sécurité physique est assurée par des activités adaptées, des espaces sécurisés et une vigilance constante sur les conditions d'accueil.

La sécurité morale permet à chaque jeune de trouver sa place dans le groupe, dans le respect de ses droits, de son identité et de ses différences. Le cadre collectif est explicité afin de donner du sens aux règles de vie et de favoriser le vivre-ensemble.

La sécurité affective repose sur une posture éducative bienveillante, fondée sur l'écoute, la disponibilité et la confiance. Elle permet aux jeunes de s'exprimer librement et d'évoluer dans un climat rassurant.

b) Respect des rythmes et compréhension de l'adolescence

L'équipe d'animation veille à respecter le rythme de chaque adolescente et à adapter ses pratiques en fonction des besoins individuels et collectifs. L'adolescence est une période de transition progressive, marquée par des étapes différentes selon les jeunes :

- Entre 11 et 12 ans, l'entrée dans l'adolescence s'accompagne de la construction du groupe de pairs et des premières affirmations personnelles.
- Entre 13 et 15 ans, les transformations physiques et identitaires s'intensifient et nécessitent un accompagnement renforcé autour de sujets sensibles.
- À partir de 16 ans, les jeunes gagnent en autonomie et développent une réflexion plus construite sur leur environnement social et leurs choix de vie.

Ces repères constituent des appuis pour adapter les pratiques éducatives, en tenant compte des rythmes individuels et des différences de développement.

c) Le dispositif Passerelle

Le dispositif Passerelle, organisé par le secteur enfance de la MJC, accompagne les enfants âgées de 9 à 12 ans dans leur transition vers le local jeunesse. Il vise à sécuriser ce passage tout en favorisant progressivement l'autonomie, la confiance et la découverte du Local Jeunes. Des temps de découverte du local jeunes et des rencontres avec l'animatrice jeunesse renforcent cette continuité. Les familles sont associées à cette démarche. La Passerelle garantit ainsi une continuité éducative fondée sur la sécurisation des transitions et le développement progressif de l'autonomie. Ce dispositif existe mais sera un axe majeur de travail cette année entre nos deux centres de loisirs.

d) Une démarche inclusive : l'accueil du handicap

L'accueil des adolescent.es en situation de handicap constitue un enjeu essentiel pour garantir à chacune une participation pleine et entière au local jeunes. Il s'inscrit dans une démarche d'accueil inconditionnel, attentive aux besoins spécifiques et au rythme de chaque jeune.

En lien avec le PRAI[1], un premier échange avec la famille est organisé dès l'inscription, complété par une rencontre avec la direction du local afin d'anticiper les besoins et les conditions d'accueil. Lorsque cela est possible, des adaptations peuvent être mises en place (temps de présence, activités, accompagnement), afin de favoriser une intégration progressive et respectueuse.

Cette démarche repose sur une adaptation continue des pratiques de l'équipe et vise à garantir à chaque jeune un cadre bienveillant, sécurisé et inclusif.

[1] Pôle Ressources Accueils Inclusifs

7. Accompagnement des jeunes

a) Une posture éducative d'écoute et d'accompagnement

L'accompagnement des adolescent.es constitue un axe central du projet. Il repose sur une relation éducative fondée sur la confiance, l'écoute et la disponibilité.

Il se construit au quotidien, à travers les échanges informels, la vie collective et les situations du quotidien. L'équipe accompagne les jeunes dans leurs questionnements, leurs projets et leur construction personnelle, en favorisant leur autonomie et leur pouvoir d'agir.

b) L'information jeunesse au quotidien

L'information jeunesse s'inscrit dans une démarche continue. Elle ne se limite pas à des temps formalisés mais se construit également dans les échanges informels.

Ces espaces de parole permettent aux jeunes de s'exprimer librement et de questionner des sujets qui les concernent : vie affective et relationnelle, sexualité, usages du numérique, harcèlement, addictions, discriminations ou santé mentale.

Cette démarche repose sur une posture de non-jugement, d'écoute et de bienveillance, afin de favoriser la réflexion et la prise de décision éclairée.

c) Les permanences

La MJC accueille régulièrement des permanences à destination des jeunes,

AJOCA (Accueil jeunes ouest côte d'Armor, anciennement mission locale) : le mardi matin pour l'orientation et l'accompagnement vers l'insertion. Des événements ponctuels sont également organisés en partenariat avec différents acteurs du territoire.

PAEJ (Point Accueil et Écoute Jeunes) : intervient un mercredi sur deux de 16h à 18h avec Anoucka Merle.

Dispositif En voiture Nina et Simon.e : Le dispositif est un van mobile, dédié à la prévention et à l'écoute des jeunes et des adultes. On aimerais développer notre partenariat et le faire venir devant la MJC une fois tous les deux mois, pour que tout jeunes le souhaitant puissent avoir accès à un lieu d'écoute anonyme et gratuit.

La MJC débarque dans ton bourg: L'objectif est de permettre aux jeunes des territoires voisins d'avoir accès à la même information que les Bégarrois. En effet, tous les jeunes ne peuvent pas se déplacer jusqu'à Bégard. Cette itinérance de l'information permettrait donc de garantir un accès équitable à tous, grâce à une permanence par mois sur différents territoires (cv, lettre de motivation Bafa, sexualité, orientation etc…).

8. Évaluation et bilan

L'évaluation et le bilan permettent de mesurer la pertinence du projet pédagogique du Local Jeunes et de faire évoluer les pratiques de l'équipe. Ces deux démarches sont complémentaires et s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité de l'accueil des adolescentes.

Il est important de distinguer l'évaluation, qui est un processus continu, du bilan, qui correspond à une analyse rétrospective de la période d'ouverture :

- **L'évaluation** est réalisée tout au long de l'accueil. Elle s'appuie sur l'observation du fonctionnement du groupe, la participation des jeunes, la cohérence des activités avec les objectifs pédagogiques ainsi que sur les échanges au sein de l'équipe. Elle permet d'ajuster les pratiques en temps réel afin de répondre au mieux aux besoins et aux dynamiques du groupe.
- **Le bilan** est réalisé à la fin de la période d'ouverture. Il permet de prendre du recul sur l'ensemble du fonctionnement, d'identifier les points positifs, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration. Il constitue une trace écrite du travail mené et sert de base pour les périodes suivantes.

Ces deux temps reposent sur un travail collectif de l'*équipe d'animation,* nourri par les échanges avec les jeunes, les réunions d'équipe et les outils d'observation. Ils garantissent la cohérence du projet et contribuent à faire évoluer les pratiques au service des adolescentes accueillies. Une grille d'évaluation détaillée se trouve en annexe de ce projet pédagogique.

Critères d'évaluation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	INDICATEURS QUANTITATIFS (mesurables)	INDICATEURS QUALITATIFS (observables)	INDICATEURS LIÉS À L'ÉQUIPE
1. Construire un climat de confiance permettant aux jeunes d'identifier la MJC comme un lieu ressource.	Nombre de jeune présent au local Nombre d'activités de coopération Taux de participation aux activités nature	Satisfaction des jeunes (sondage et observation) Les comportements témoignent d'un sentiment de confiance Les jeunes sont capables de partager leurs découvertes ou leurs ressentis	L'équipe prend le temps d'échanger avec les jeunes et les familles Une attention particulière est portée à l'accueil des nouveaux Réflexion sur le dispositif passerelle

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	INDICATEURS QUANTITATIFS (mesurables)	INDICATEURS QUALITATIFS (observables)	INDICATEURS LIÉS À L'ÉQUIPE
2. Créer, débattre, s'inspirer	Nombre de temps d'information ou d'ateliers proposés Nombre de jeunes à participer à la création des programmes,	Les jeunes osent aborder des sujets sensibles et donner leurs avis Les jeunes proposent des projets, des animations	Les temps d'information sont variés et adaptés aux besoins exprimés Les informations diffusées sont actualisées et accessibles.
3.Ouvrir les jeunes aux cultures **4. Développer le lien avec les parents**	Nombre d'activités artistique proposées Nombre d'animation « culture club » mise en place Nombre de lieu culturel visités Mixité des jeunes sur ces actions Nombre d'animations pour les parents Taux de participation aux activités proposées Nombre d'actions « hors les murs » Nombre d'actons « parents-enfants »	Des espaces sont mis en place pour laisser libre l'imagination des jeunes. Projet en lien avec l'animatrice culture de la MJC Satisfaction des jeunes Satisfaction des parents Implication des parents De nouveaux liens se créent entre les participantes.	L'animatrice veille à varier les propositions (arts, lieux) Les animateurices créent un climat de confiance et de convivialité Les activités sont adaptées aux envies exprimées par les parents

Annexes

Annexes

LES JOURNÉES TYPE

Pour les mercredis

13h30-18h00 : Accueil des jeunes (iels peuvent arriver en continu)

14h-16h : Propositions d'activités

16h-18h : Activités libre avec les jeunes (beaucoup partent aux activités extra-scolaires à ces heures.)

Quelques éléments clés

- Les activités sont choisies en concertation avec les jeunes (cuisine, jeux vidéo, activités manuelles, sportives..)

- Il n'est pas évident de faire des sorties les mercredis, car les jeunes ont des activités extra-scolaires. Quand elles sont proposées, les jeunes qui ont des activités restent au local en accueil libre.

Pour les vendredis

16h30-18h Accueil de jeunes

18h-22h Soirée jeunes

Le vendredi, les activités du local sont libres, iels peuvent venir papoter, dessiner ou même faire leurs devoirs. Des soirées ou activités sont régulièrement proposées pour clôturer la semaine.

Pour les samedis

13h30-18h00 : Accueil des jeunes (iels peuvent arriver en continu)

Quelques éléments clés

- Une programmation est mise en place chaque mois
- les samedis sont propices au temps de travail sur les projets collectifs